



Comment faire pour être régularisée?

Par **Emily**, le **26/05/2008** à **15:07**

Bonjour à tous,
permettez-moi de vous faire un bref résumé de ma situation:
Je suis née en France en 1982 et je réside sur le territoire de manière "régulière" depuis 1997.
En outre, une grande partie de famille réside également en France dont un frère, une soeur,
de nombreux oncles et tantes, des tuteurs, et mon fiancé de nationalité française.

Vous devez vous demander comment me suis-je retrouvée en situation irrégulière. Après
l'obtention de mon bac, ma famille et moi avons été mal conseillés par un agent de la
préfecture et j'ai dû partir au Cameroun demander un visa étudiant que j'ai renouvelé tous les
ans jusqu'en novembre 2005, puis, à cause d'un retard pour une demande de dérogation je
n'ai pas pu me réinscrire.

Depuis cette date, je n'ai plus jamais fait de demande par peur d'un rejet de la
préfecture. L'année qui a suivi, la préfecture ne m'a jamais opposé de refus mais m'ont
toujours demandé d'attendre.

J'ai quand même pu trafiquer mon titre de séjour et déjoué les contrôles l'année dernière pour
pouvoir m'inscrire à l'université où j'ai réussi mon année malgré les embûches.

Cette année, mon copain m'a demandé en mariage mais nous ne pouvons toujours pas nous
marier, parce que le consulat refuse de me délivrer de certificat de coutume sous prétexte que
mon acte de naissance est français, et considère que comme mes parents ne m'ont pas
déclaré auprès d'eux à ma naissance, je ne peux prétendre non plus à la nationalité
camerounaise.

Je me suis toujours considérée comme une française, d'ailleurs, à chaque fois que j'ai subi
des contrôles de police, celle-ci ne m'a jamais accablé et m'a toujours laissé repartir.
Je suis locataire, essaie de me déclarer auprès de l'administration fiscale tous les ans.
Après avoir touché le fond, avoir pratiqué la prostitution pendant 2 ans pour pouvoir m'en

sortir, rasé les murs, sombré dans l'alcoolisme et la drogue, je suis épuisée, usée et fin prête à sortir de l'ombre..J'ai heureusement le soutien de ma famille, mes amis, mes professeurs etc.

J'ai déjà contacté de nombreuses associations telles que la Cimade, l'Unef et consulté de nombreux avocats sans succès.

Je sais que je suis en doit demander la nationalité française ou une carte vie privée et familiale mais la condition première serait d'être en situation régulière. C'est un peu le serpent qui se mord la queue.

Ce que j'aimerais savoir c'est si j'ai une quelconque chance d'être régularisée dans ma situation.

Merci d'avance pour toutes vos réponses.

Par **audrey01**, le **26/05/2008 à 16:44**

bonjour emily, bien sûr que tu as une chance d'être régularisée, vu tous ce que tu as énumérée, moi je te conseille de prendre à nouveau un avocat spécialisé dans ton cas, et tu peux avoir une aide juridictionnelle, voilà ce que je peux te dire. bonne chance.

Par **Emily**, le **02/06/2008 à 16:37**

Je te remercie pour ta réponse. Justement à cet effet, est-ce que quelqu'un aurait un avocat spécialisé à me conseiller? Il faut croire que tous ceux que je contacte ne le sont pas vraiment.

Par **jeetendra**, le **02/06/2008 à 17:40**

bonsoir, vous avez non seulement la chance d'être régularisée mais en plus de bénéficier de la nationalité française par la naissance ou par le droit du sol, en effet [fluo]depuis le 1er septembre 1998, les jeunes étrangers nés en France, deviennent [/fluo][fluo]français de plein droit à l'âge de 18 ans[/fluo], si ils résident en France ou on résidés de manière continue ou discontinue pendant 5 années depuis l'âge de 11 ans, courage à vous, cordialement

Par **Emily**, le **03/06/2008 à 14:52**

La difficulté se trouve dans le fait que je ne peux justifier que de 4 années de résidence sur le territoire avant mes 18 ans...